

Dons pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris - Des précisions utiles

Publié le 18 avril 2019

Moins de 48 heures après le terrible incendie qui a ravagé la Cathédrale Notre-Dame de Paris, des polémiques inutiles sur la défiscalisation des dons viennent ternir le formidable élan de solidarité qui s'est manifesté pour aider à sa reconstruction.

Le Medef rappelle d'abord que les entreprises ont contribué volontairement pour 3,7 milliards d'euros de dons pour l'intérêt général en 2017. Elles ont été 75 000 à donner avec un don moyen de 24 000 euros. 96 % sont des TPE et des PME.

Le Medef précise que le recours des entreprises au crédit d'impôt n'est pas systématique. Selon les chiffres de l'Admical, en 2017, seules 49 % des entreprises mécènes ont déclaré leurs dons à l'administration fiscale : 35 % l'ont fait en totalité et 14 % en partie.

Par ailleurs, la cathédrale étant propriété de l'Etat qui est son propre assureur, toutes les réparations sont donc totalement à sa charge. Chaque don, même défiscalisé à 60 %, entraîne donc une économie pour l'Etat de 40 % du montant versé.

Nous devrions nous réjouir de cet engagement des entreprises, grandes, moyennes, petites, mais aussi de celui de nombreux particuliers qui, spontanément, en fonction de leurs moyens, ont d'ores et déjà contribué à la reconstruction. L'acte de donner n'est donc pas corrélé, comme certains le pensent, à la seule obtention d'un crédit d'impôt.